



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-015-2020-02

PUBLIÉ LE 11 FÉVRIER 2020

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale du Val d'Oise**

IDF-2020-02-06-004 - ARRETE n°DS-2020 / 001 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (5 pages) Page 3

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

IDF-2020-02-10-005 - ARRETE Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat aux agents de la DIRECCTE d'île-de-France (10 pages) Page 9

## **Etablissement public foncier Ile de France**

IDF-2020-02-12-001 - Décision 2020-10 portant délégation de signature du Directeur Général à Michel GERIN (1 page) Page 20

Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale  
du Val d'Oise

IDF-2020-02-06-004

ARRETE n°DS-2020 / 001  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**ARRETE n°DS-2020 / 001**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

**Vu** le code de l'action sociale et des familles

**Vu** le code de la sécurité sociale

**Vu** le code du travail

**Vu** le code de la défense

**Vu** le code de l'environnement

**Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018.

ARRETE

**Article 1er**

Délégation est donnée à Madame Anne CARLI, Directrice de la délégation départementale du Val d'Oise, à effet de signer, pour la délégation départementale du Val d'Oise, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé - protection de la population
- Veille et sécurité sanitaires
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

## **Article 2**

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale, la délégation qui lui est conférée est donnée à Monsieur Jacques-Alexandre HESNARD, Directeur adjoint de la délégation départementale, sur l'ensemble des attributions de la Directrice de la délégation départementale.

## **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale et du Directeur adjoint de la délégation départementale, la délégation qui leur est conférée est donnée au Docteur Laure KERVADEC, médecin conseil de la Directrice de la délégation départementale, sur l'ensemble de leurs attributions.

## **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale, du Directeur adjoint de la délégation départementale et du médecin conseil de la Directrice de la délégation départementale, délégation de signature est donnée aux responsables de département et service suivants, dans la limite de la compétence de leur département ou service d'affectation :

- Monsieur Damien BICHON, Conseiller Ressources Humaines,
- Madame Lorna COLCLOUGH, Responsable du département promotion de la santé et réduction des inégalités
- Madame Anne GAMBLIN-SRECKI, Responsable du département ville/hôpital

- Madame Audrey JAOUEN, Responsable du département Santé Environnement
- Monsieur Franck LAVIGNE, Responsable du département pilotage de la démocratie en santé et projets transverses
- Madame Sophie SERRA, Responsable du département autonomie.

## **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale, du Directeur adjoint de la délégation départementale, du médecin conseil de la Directrice de la délégation départementale et des Responsables de département et service, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de leur service d'affectation :

- Madame Stéphanie AUGUSTINIAK-MAGNE, cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaires
- Madame Dorra BELAID, département promotion de la santé et réduction des inégalités
- Monsieur Anthony BRASSEUR, département veille et sécurité sanitaires
- Madame Gabrielle BRUNET DE LA CHARIE, département veille et sécurité sanitaires
- Madame Adeline CARET, département ville/hôpital
- Monsieur Romain CAUZARD, département autonomie
- Monsieur Tanguy CHOLIN, département ville/hôpital
- Madame Yolande KUNTU-MENA, département autonomie
- Madame Caroline LAMA, département ville/hôpital
- Madame Patricia LAMARRE, département promotion de la santé et réduction des inégalités
- Madame Florence LEBLOND-VIENNOT, service santé environnement
- Monsieur le Docteur Rémi LE COENT, département autonomie
- Madame Helen LE GUEN, service santé environnement
- Madame le Docteur Sonia MICHAUT, département ville/hôpital
- Madame Diane PIRES, département promotion de la santé et réduction des inégalités
- Madame Astrid REVILLON, service santé environnement
- Madame Charlotte RIGANEL, département autonomie
- Monsieur Eric VENOUGOBALANE, département autonomie.

## Article 7

Délégation de signature est donnée à Madame Anne CARLI, Directrice de la délégation départementale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Jacques-Alexandre HESNARD, Directeur adjoint de la délégation départementale.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale et du Directeur adjoint de la délégation départementale, la délégation qui leur est conférée est donnée, dans le domaine précité, au Docteur Laure KERVADEC, Médecin Conseil de la Directrice de la délégation départementale.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale, du Directeur adjoint de la délégation départementale et de la Médecin Conseil de la Directrice de la délégation départementale, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Madame Audrey JAOUEN, service santé environnement.

## Article 8

Délégation de signature est donnée à Madame Marion CINALLI, Directrice de la Délégation départementale des Yvelines, à effet de signer tous les actes relatifs au domaine des crématoriums, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Délégation départementale des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, Responsable du département veille et sécurité sanitaires de la Délégation départementale des Yvelines.

## Article 9

L'arrêté n° DS-2019/47 du 14 octobre 2019 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

## Article 10

La Directrice de la délégation départementale du Val d'Oise et la Directrice de la délégation départementale des Yvelines sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Ile-de-France, du Val d'Oise et des Yvelines.



Fait à Paris, le 06 janvier 2020

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

**SIGNÉ**

Aurélien ROUSSEAU

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2020-02-10-005

ARRETE

Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat aux agents de la DIRECCTE d'île-de-France



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

**Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France**

**ARRETE**

**Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat aux agents de la DIRECCTE d'Ile-de-France**

**Le directeur régional,**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relatives aux lois de finances ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 14 juin 2017 nommant M. Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté interministériel du 20 décembre 2019 nommant M. Gaëtan RUDANT directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

VU, l'arrêté interministériel du 24 janvier 2020 nommant Mme Claudine SANFAUTE, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale des Hauts de Seine.

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-01-08-002 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-02-03-005 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en matière administrative ;

Sur proposition du secrétaire général de la DIRECCTE d'Ile-de-France,

## ARRETE

### Section 1 – Subdélégation de signature aux agents de l'unité régionale

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

M. Gaëtan RUDANT en qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué, donne subdélégation de signature à :

- M. Jérôme BONHERBE, secrétaire général ;
- M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint ;
- M. Jean-Paul MARANGI, chef du service budgétaire et financier ;
- Mme Liliane JABOL, responsable de la mission contrôle interne.

à l'effet de recevoir et de mettre à disposition les crédits des budgets opérationnels des programmes (BOP) régionaux suivants :

**102** «Accès et retour à l'emploi» ;

**103** «Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi».

#### ARTICLE 2

M. Gaëtan RUDANT, donne subdélégation de signature à :

- M. Jérôme BONHERBE, secrétaire général ;
- M. Dominique BONNAFOUS, chef du pôle concurrence ;
- M. Benjamin LEPERCHEY, chef du pôle entreprises, emploi et économie ;
- Mme Catherine PERNETTE, chef du pôle travail ;
- Mme Yasmina TAIEB, directrice de projet ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris les prescriptions quadriennales, relatifs aux BOP régionaux et aux unités opérationnelles (UO) des BOP centraux des programmes suivants :

**102** «Accès et retour à l'emploi»

**103** «Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi»

**111** «Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail»

**134** «Développement des entreprises et de l'emploi»

**155** «Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail»

**159** «Expertise, information géographique et météorologie»

**354** «Administration territoriale de l'Etat»

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

Sont exclus de cette délégation :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- Les conventions des appels à projets régionaux d'investissement dans les compétences ;
- Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des missions locales, excepté les avenants pour les soldes annuels ;
- Les conventions avec les structures de soutien à l'insertion par l'activité économique, excepté les avenants et les actes de gestion afférents. Un tableau de suivi de la programmation par structure devra être transmis trimestriellement à la préfecture.

Il est également accordé à :

- M. Jérôme BONHERBE, secrétaire général ;
- M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint ;

subdélégation à l'effet de signer, dans la limite des plafonds de dépenses qui ont été notifiés par le préfet de région d'Ile-de-France, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, des UO des BOP régionaux des programmes suivants :

**354** «Administration territoriale de l'Etat » - Action 6

## 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Les contrats de bail sont exclus de cette délégation, ainsi que toute dépense supérieure à 400 000 euros.

### **ARTICLE 3**

M. Gaëtan RUDANT, donne subdélégation de signature à :

- M. Benjamin LEPERCHEY, chef du pôle entreprises, emploi et économie ;

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, de l'UO **0155-CFSE** et des programmes du fonds social européen suivants :

FSE00-01: Compétitivité régionale et emploi 2007-2013

FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020

FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, dans les limites de leur champ de compétence, à :

- M. Patrick GUYOT, chef du département fonds social européen ;
- M. Maxime NAWRACALA, chef du service projets régionaux ;
- M. Yannick YAO, chef du service gestion financière et méthodes ;

La subdélégation est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

### **ARTICLE 4**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions ou pièces, relatifs aux UO régionales des BOP centraux et régionaux des programmes suivants

**155** «Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail»

**354** «Administration territoriale de l'Etat»

La subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

#### ***- Service communication***

➤ Mme Laurence GREZE, responsable du service communication, à l'effet de signer tous documents dans la limite de la compétence et des attributions du service communication.

#### ***- Service études statistiques et évaluation***

➤ Mme Anne-Lise AUCOUTURIER, responsable du service étude, statistique, évaluation à l'effet de signer tous documents dans la limite de la compétence et des attributions du service étude, statistique et évaluation.

#### ***- Secrétariat général***

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions ou pièces, relatifs aux UO régionales des BOP centraux et régionaux des programmes suivants :

**155** «Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail»

**354** «Administration territoriale de l'Etat»

- M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint ;  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décision, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale dans l'ensemble du périmètre des missions du secrétariat général.
- M. Jean-Paul MARANGI chef du service budgétaire et financier ;  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service budgétaire et financier.
- Mme Magali BELLEC, cheffe du service des moyens généraux ;  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service des moyens généraux.
- M. Arnaud PLANEILLE, chef du service des ressources humaines ;  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service des ressources humaines.
- Mme Delphine BISSONNET-DUFRESNE, adjointe au chef du service des ressources humaines ; à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service des ressources humaines.
- Mme Sylvie NICOLAS, cheffe de l'unité GAPEEC ;  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre de l'unité GAPEEC du service des ressources humaines.
- Mme Evelyne LE GALL, responsable de la formation professionnelle,  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre de l'unité *formation* du service des ressources humaines.
- M. Thierry LARTIGUE, chef de l'unité action sociale,  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre de l'unité *action sociale* du service des ressources humaines.
- M. Yanick DURANT, chef du service des systèmes d'information ;
- M. Freddy FRANCOISE, adjoint au chef du service des systèmes d'information ;  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du services des systèmes d'information et de communication.
- M. Jacky HAZIZA, secrétaire général de l'unité départementale de Paris ;
- Mme Elisabeth JAULT, secrétaire générale de l'unité départementale des Yvelines ;
- Mme Emilia DUARTE-MARTINS, secrétaire générale de l'unité départementale de l'Essonne ;
- Mme Gwenaëlle BOISARD, secrétaire générale de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Katia DUPUY, secrétaire générale de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;
- M. El-Farouk CHADOULI, secrétaire général de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Ludivine MOREAU, secrétaire générale de l'unité départementale du Val d'Oise ;  
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre de leurs fonctions dans leur unité départementale respective.

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

#### **- Pôle concurrence**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, relatif à l'UO régionale du BOP central du programme 134 «Développement des entreprises et de l'emploi», relevant de la compétence du Pôle C à :

- M. Jean-Paul WUCHER ; chef du service des pratiques commerciales restrictives ;

- Mme Marie PIQUE, cheffe du service de la brigade interrégionale d'enquête concurrence et de la commande publique ;
- Eric FARGES, chef du service programmation, animation et contentieux ;
- M. Philippe RICHARD, chef du service relations avec le public ;
- Mme Nathalie CAUVIN, cheffe du service de la métrologie ;
- M. Christian BELNY, responsable d'unité opérationnelle ;

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

#### **- Pôle travail**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions relatifs à l'UO régionale du BOP central du programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » à

- M. Sylvère DERNAULT, adjoint à la directrice du pôle travail, chef du service santé et sécurité au travail ;

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt

#### **- Pôle entreprises, emploi et économie**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions relatifs aux BOP régionaux et aux UO régionales des BOP centraux des programmes suivants :

**102** « Accès et retour à l'emploi »

**103** « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

**134** « Développement des entreprises et de l'emploi »

**159** « Expertise, information géographique et météorologie » à :

- M. Emmanuel BEZY, chef du département politiques de l'emploi ;
- Mme Magali BOUNAIX, adjointe au chef du département, cheffe de la mission d'appui transversal ;
- Mme Christine DIDIER, cheffe du service mutation de l'emploi et des compétences ;
- M. Sébastien AGOT, chef du Service des parcours d'accès vers l'emploi ;
- M. Olivier REMY, Chef du département économique de l'Etat en Région ;
- M. Matthieu HARDELIN, adjoint au chef du département économique de l'Etat en région ;
- M. Clément MAYOT, chef du service innovation et filières ;
- M. Xavier RAHER, chef du service protection du tissu économique ;

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt

### **ARTICLE 5**

M. Gaëtan RUDANT donne subdélégation de signature à

- M. Jérôme BONHERBE, secrétaire général ;
- M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint ;

à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes budgétaires énoncés à l'article 2 du présent arrêté.

***Cette subdélégation de signature n'est pas donnée à M. Clément LE BRAS-THOMAS lorsque les dispositions de l'article 6 s'appliquent.***

### **ARTICLE 6**

M. Gaëtan RUDANT donne subdélégation de signature à :

- M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint

à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du « service gestionnaire » mentionné par le descriptif de système de gestion et de contrôle de la DIRECCTE d'Ile-de-France pour les opérations d'assistance technique relevant de l'autorité de gestion déléguée (ligne budgétaire 0155 – CFSE – D075) du programme opérationnel national du Fonds social européen 2014-2020 pour l'emploi et l'inclusion en métropole :

- les notifications d'avis rendus par le comité régional de programmation – Etat (CRP-E), après signature par le préfet de région du procès-verbal de ce comité.
- les décisions attributives de crédits d'assistance technique FSE au Département du FSE, « service bénéficiaire », fixant le montant accordé et les clauses contractuelles qui s'y rattachent ;

Cette délégation s'inscrit dans le cadre de l'obligation de séparation fonctionnelle entre le « service bénéficiaire » et le « service gestionnaire » en application des règlements européens relatifs aux fonds européens structurels et d'investissement (FESI). Cette séparation fonctionnelle est décrite dans le DSGC précité, validé par l'autorité de gestion du programme national.

#### **ARTICLE 7**

Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière CHORUS, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'Etat, aux agents désignés ci-après :

##### **- Au titre des programmes visés à l'article 2**

- M. Jean-Paul MARANGI, chef du service budgétaire et financier ;
- Mme Lydie BARTY, gestionnaire budgétaire et comptable
- Mme Géraldine CUGUEN, gestionnaire budgétaire et comptable ;
- Mme Jacqueline GRACCHUS, gestionnaire budgétaire et comptable ;
- M. Franck LIMARE, gestionnaire budgétaire et comptable ;
- M. Ali MAHMOUDI, gestionnaire budgétaire et comptable.

##### **- Au titre des programmes visés à l'article 3**

- Mme Nathalie EMIDOF, gestionnaire financier ;
- M. Guillaume SOULET, chargé de mission ;
- Mme Imen TOUIHRI JLIZI, gestionnaire financier ;
- M. Yannick YAO, chargé de mission responsable de la gestion financière ;

#### **ARTICLE 8**

Subdélégation de signature est donnée à M. Clément LE BRAS-THOMAS, secrétaire général adjoint, en tant que responsable régional d'inventaire pour tous les actes liés aux opérations d'inventaire comptable.

## Section 2 – Subdélégation de signature aux agents des unités départementales

### ARTICLE 9

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et sous réserve des dispositions de l'article 5, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, relatifs aux BOP régionaux et UO régionales des BOP centraux des programmes suivants : **102, 103, 111, 155, 159**, à :

- M. Didier CAROFF, responsable de l'unité départementale de SEINE-ET-MARNE ;
- Mme Anne GRAILLOT, responsable de l'unité départementale des YVELINES ;
- M. Philippe COUPARD, responsable de l'unité départementale de l'ESSONNE ;
- Mme Claudine SANFAUTE, responsable de l'unité départementale des HAUTS DE SEINE ;
- M. Eloy DORADO, responsable de l'unité départementale de SEINE-SAINT-DENIS ;
- M. Didier TILLET, responsable de l'unité départementale du VAL DE MARNE ;
- Vincent RUPRICH, responsable de l'unité départementale du VAL D'OISE et responsable de l'unité départementale de PARIS, par intérim.

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes  
Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt

Sont exclus de cette délégation :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- Les conventions des appels à projets régionaux d'investissement dans les compétences ;
- Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des missions locales, excepté les avenants pour les soldes annuels ;
- Les conventions avec les structures de soutien à l'insertion par l'activité économique, excepté les avenants et les actes de gestion afférents. Un tableau de suivi de la programmation par structure devra être transmis trimestriellement à la préfecture.

### ARTICLE 10

#### **Unité départementale de Paris**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- M. François CHAUMETTE, directeur de l'emploi et du développement économique ;
- Mme Corinne ROUXEL, adjointe au directeur de l'emploi et du développement économique ;
- Mme Isabelle CHABBERT, adjointe au directeur de l'emploi et du développement économique ;
- M. Patrice PEYTAVIN, directeur des relations et services du travail ;
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, adjointe au directeur des relations et services du travail.

#### **Unité départementale de Seine et Marne**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Isabelle VIOT-BICHON, responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- M. Olivier GAUTUN, adjoint au responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- M. Frédéric AGATHE, chef du service modernisation et restructuration des entreprises ;
- M. Bruno ESCALERE, responsable du pôle T ;

### **Unité départementale des Yvelines**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- M. Didier LACHAUD, responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Clémence TALAYA-BIOTEAU, adjointe au responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- M. Pascal MARCOUX, responsable du pôle T ;
- Mme Dorothée BAREL, adjointe au responsable du pôle T.

### **Unité départementale de l'Essonne**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- M. Christian BENAS, responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Nathalie HERPE, adjointe au responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- M. Stéphane ROUXEL, responsable du pôle T ;
- Mme Brigitte MARCHIONI, adjointe au responsable du pôle T.

### **Unité départementale des Hauts-de-Seine**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- M. Valérie HAVIEZ, responsable du département mutations économiques et développement des compétences ;
- Mme Nathalie LASMARRIGUES, responsable du département insertion professionnelle ;
- Mme Pascale BLONDY, responsable du département économie et territoires ;
- Mme Deborah GILBERT, responsable du département accès à l'emploi ;
- M. Jérôme SAJOT, responsable du pôle T.

### **Unité départementale de Seine-Saint-Denis**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, responsable du pôle politiques de l'emploi ;
- M. Mohammed CHEKROUNI, responsable du département insertion ;
- M. Yves DOUBLIER, responsable du département mutations économiques ;
- Mme Méline MARONE, responsable du département inclusion ;
- M. Eric BERTAZZON, responsable du pôle T ;
- M. Ali KEBAL, adjoint au responsable du pôle T ;
- Mme RUAULT Marie-Hélène, adjointe au responsable du pôle T.

### **Unité départementale du Val-de-Marne**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- M. Nicolas REMEUR, responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Virginie RUE, responsable adjointe du pôle 3<sup>E</sup> ;
- M. Régis WAJSBROT, responsable du service insertion des publics en difficulté ;
- Mme Peggy TRONY, responsable du service mutations de l'emploi et des compétences ;
- M. Eric JANRY, responsable du pôle T ;
- Mme Sandra EMSELLEM, responsable adjointe du pôle T.

### **Unité départementale du Val d'Oise**

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 9 et de leur champ de compétence, à :

- M. Alain OLLIVIER, responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Véronique GUILLON, adjointe de la responsable du pôle 3<sup>E</sup> ;
- Mme Nadia EL QADI, responsable du service mutations de l'emploi et des compétences ;
- Mme Corinne LECHEVIN Corinne, Chef du service accès et retour à l'emploi ;
- Mme Pascale BOUËTTE, responsable du pôle T ;
- M. Vincent LEFEBVRE, adjoint au pôle T ;

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

### **Section 3 – Subdélégation de signature pour le remboursement des frais de déplacement**

#### **ARTICLE 11**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application CHORUS DT à :

##### **Pour les agents de l'unité régionale**

- M. Francis FRETE, gestionnaire au service des moyens généraux ;
- M. David ARENA, gestionnaire achats ;
- M. David KOULIBALY, gestionnaire achats ;
- Mme Christel LAMOUREUX, responsable du service régional de veille et d'appui au contrôle – Pôle T ;
- M. Frédéric LEONZI, chef de l'unité de lutte contre le travail illégal – Pôle T ;
- M. Thierry JOURNET, responsable de l'unité de contrôle grands chantiers – Pôle T ;
- M. Guy LEBON, chef du service relations du travail – Pôle T.

##### **Pour l'unité départementale de Paris**

- Mme Anne-Catherine BISOT, responsable des ressources humaines ;
- Mme Sylviane DUNAJSKA, responsable du bureau gestion des moyens ;
- M. Eric BEAULIEU, adjoint au responsable du bureau gestion des moyens.

##### **Pour l'unité départementale de Seine-et-Marne**

- Mme Ginette JOUANNAULT, responsable RH et moyens généraux.
- Mme Justine JOSSO, responsable du service insertion par l'activité économique ;
- Mme Karine CLEMENT, responsable du service de la main d'œuvre étrangère ;
- Mme Stéphanie REUX-BOURAS, responsable d'unité de contrôle ;
- Mme Isabelle ZORZENON, responsable d'unité de contrôle ;
- M. Didier LECOMTE, responsable adjoint pôle T ;
- M. Jean-Louis MICHEL, responsable du service développement de l'emploi ;
- Mme Roselyne ZAMPINI, responsable de la section centrale Travail ;
- M. Stéphane ALONSO, responsable d'unité de contrôle ;

##### **Pour l'unité départementale des Yvelines**

- Mme Stéphanie ARNAL, responsable RH ;
- Mme Isabelle AMIEL, gestionnaire à la cellule financière.

##### **Pour l'unité départementale de l'Essonne**

- Mme Brigitte BEAUPERE, responsable des achats ;
- Mme Sylvie MANOURY, secrétaire de direction ;
- Mme Sylvie BOURGEOIS, gestionnaires RH et contrôle de gestion.

### **Pour l'unité départementale des Hauts-de-Seine**

- Mme Claudine MEHENNAOUI, adjointe à la responsable du service des moyens généraux/logistique.

### **Pour l'unité départementale de Seine-Saint-Denis**

- M. Olivier RAIMBAUD, responsable ressources humaines et finances ;
- Mme Catherine CORVO, gestionnaire à la cellule financière.
- Mme ABERKAN Linda, responsable d'unité de contrôle
- Mme BURGUNDER Ingrid, responsable d'unité de contrôle
- M. Eric DROSS, responsable d'unité de contrôle

### **Pour l'unité départementale du Val-de-Marne**

- M. Daniel DREAN, gestionnaire à la cellule financière.

### **Pour l'unité départementale du Val d'Oise**

- M. Philippe VONG A LAU, gestionnaire achats et finances.

## **ARTICLE 12**

Un exemplaire du présent arrêté et les spécimens de signature des subdélégués sont adressés au comptable assignataire de la région d'Ile-de-France.

## **ARTICLE 13**

L'arrêté **IDF-2020-01-14-003** portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat aux agents de la DIRECCTE d'Ile-de-France est abrogé.

## **ARTICLE 14**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les subdélégués désignés, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le **10 FEV. 2020**

Le directeur régional



Gaëtan RUDANT

Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2020-02-12-001

Décision 2020-10 portant délégation de signature du  
Directeur Général à Michel GERIN

**Décision n° 2020-10**

**CONSTATANT L'ABSENCE OU L'EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL  
D'EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION ET DE PRIORITE**

---

**Le Directeur général,**

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le douzième alinéa de l'article 11 du règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement déléguant l'exercice du droit de préemption au Directeur Général Adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général,

Vu l'empêchement du Directeur Général, Monsieur Gilles BOUVELOT, en congés du 17 février au 21 février 2020 inclus,

**Décide :**

**Article 1 :** Le droit de préemption et de priorité est exercé par le Directeur Général Adjoint opérationnel de l'Etablissement, Monsieur Michel GERIN du 17 février au 21 février 2020 inclus.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 17 février 2020.

Fait à Paris, le **12 FEV. 2020**

Le Directeur Général,  
**Gilles BOUVELOT**